MAIRIE
DE
HONFLEUR

ARRETE N° 2022-176

SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Travaux Quai de la Quarantaine
Sté. GAGNERAUD
Du 9 au 25 Mai 2022

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU l'Arrêté Municipal n°2022-23 concernant les travaux de requalification de la Place de l'Hôtel de Ville,

VU la demande de la Société GAGNERAUD – 33 Rue Paul Doumer – 76700 HARFLEUR, de pouvoir réglementer la circulation, Quai de la Quarantaine, afin de réaliser des travaux d'assainissement et d'enrobés, 3 jours, dans la période allant du Lundi 9 Mai au Vendredi 25 Mai 2022, de 8h00 à 18h00, hors week-end et jours fériés,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société GAGNERAUD est autorisée à réglementer la circulation, QUAI DE LA QUARANTAINE, afin de réaliser des travaux d'assainissement et d'enrobés, 3 JOURS, dans la période allant du LUNDI 9 MAI au VENDREDI 25 MAI 2022, de 8h00 à 18h00, hors week-end et jours fériés.

ARTICLE 2 : La circulation se fera par alternat tricolore, dans la période citée dans l'article 1.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté, ainsi que les feux de signalisation, seront mis en place par la Société Intervenante.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 5 Mai 2022
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Circulation, Jérôme HAMEL

MAIRIE DE HONFLEUR - BP 80049 - 14602 HONFLEUR CEDEX
☎ 02 31 81 88 00 - Fax : 02 31 89 18 76 - e-mail : mairie@ville-honfleur.fr